# séance du 24/04/2023

L' an 2023 et le 24 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de

BOISSONNOT Alain Conseiller municipal

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes: DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, VALET Isabelle, MM: BEAUVAIS Adrien, HURSON Nicolas, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme, QUESSON Olivier

Absent(s): MM: COULON Denis, GLETTY Benoît

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNEAU Isabelle à M. HURSON Nicolas, M.

LECHAUVE Thierry à M. PAPIN Moïse

Excusé(s): Mmes: LANCELOT Isabelle, MOUSSEAUX Dominique

#### Nombres de membre

Afférents au Conseil municipal : 15

• En exercice: 9

Date de la convocation : 20/04/2023 Date d'affichage : 20/04/2023

Acte rendu éxecutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE le : 25/04/2023

et publication ou notification du : 25/04/2023

Secrétaire : M. BEAUVAIS Adrien

#### 1° REPRISE D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE

Monsieur le Maire informe que :

La famille Miziniak souhaite revendre à la Commune la concession N°26 acquise à perpétuité en 1978, du fait que ces personnes souhaitent être incinérées.

Cette concession avait été vendue à cette famille au prix de 300 francs, soit 45,73 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reprendre la concession N°26 au prix de 45,73 €.

## 2° ACQUISITION DE PARCELLES RUE SAUMUROISE : REGULARISATION

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- du 24/07/2018 portant acquisition d'une parcelle Rue Saumuroise à la SCI le Vigneau pour l'euro symbolique.
- du 22/01/2019 portant modification de la délibération du 24/07/2018 suite à la division cadastrale de la parcelle H n°587 (portant désormais les références H 754 et H 755),
- du 13/04/2021 et du 13/09/2022 portant la mission de rédaction de l'acte d'acquisition par le Cabinet Branly Lacaze aux frais de la Commune.
- du 18/07/2022 portant modification de la délibération du 08/03/2022 portant sur l'acquisition des parcelles H n°757-759 et 761 (issues des différentes divisions cadastrales de la parcelle d'origine;

M. le Maire entendu,

Vu l'article L1212-1 du code général des collectivités territoriales précisant que le Maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative; Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire Alain BOISSONNOT à recevoir et à authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ces biens immobiliers:
- désigne le 1er Adjoint Olivier QUESSON, pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

#### 3° SAUMUR VAL DE LOIRE: RAPPORT D'ACTIVIVITE 2022

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022

## 4° ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE SAGE DU THOUET

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique relatif au SAGE du Thouet, l'enquête étant prévue du 20/03/2023 au 20/04/2023.

La commune n'a pas accueilli de permanence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au dossier.

## 5° DEVIS ISOLATION LOGEMENT 58 RUE DES DUCS D'ANJOU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis d'isolation du pignon ouest du logement au 58 rue d'Anjou :

- Devis de SAS Langé 2L : 1 725,59 € TTC
- Devis de SARL Roux : 1 476,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis N°2023.0406 de 1476,80 € de la Sarl ROUX et précise que ces travaux seront imputés au compte 21321 section investissement du budget 2023